

## Compte rendu de l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2026

Le 24 avril 2026 à 10 heures, l'assemblée générale mixte de la société Séché Environnement SA s'est tenue physiquement à Changé (53811), lieudit « La Deloire » afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué dans les avis de réunion et de convocation ci-après visés, l'ensemble des actionnaires présents, représentés, ayant donné pouvoir au Président ou ayant voté par correspondance représentant 140 actionnaires, totalisant un quorum de 82,30% des actions composant le capital et ayant le droit de vote, et représentant 88,48% des droits de vote exerçables.

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°33 du 18 mars 2026 (annonce n°2600587) et l'avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°40 du 4 avril 2026 (annonce n°2600711). Les convocations ont par ailleurs été publiées et envoyées conformément à la réglementation applicable. Les actionnaires ont également été informés des modalités de participation à l'assemblée générale sur le site internet de la Société et par communiqué en date du 2 avril 2026. L'intégralité des documents relatifs à cette assemblée a été mise en ligne et reste disponible sur le site internet de la Société [Assemblée Générale des Actionnaires 2026 - Séché Environnement](#).

Le Bureau était composé de la manière suivante :

- Président : M. Joël Séché, Président du Conseil d'administration
- Scrutateurs :
  - o Le FCPE Séché Croissance représenté par M. Manuel Andersen
  - o M. Jean-Pierre Vallée-Lambert
- Secrétaire : M. Neil Curtis, Directeur juridique Groupe.

Le Bureau a constaté, compte tenu des pouvoirs et votes par correspondance reçus par la Société, que les actionnaires participant à l'assemblée possédaient 6.392.533 actions ayant le droit de vote sur les 7.857.732 actions composant le capital social. En conséquence, l'assemblée était valablement constituée.

MM. Maxime Séché, Directeur général, et Baptiste Janiaud, Directeur administratif et financier, ont commenté les faits marquants et activités de l'exercice 2025, les performances financières et extra-financières et les comptes de 2025, ainsi que le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2026.

Les cabinets Mazars (représenté par Monsieur Julien Maulavé) et RSM Ouest (représenté par Madame Céline Braud), co-Commissaires aux comptes de la Société, étaient présents et ont fait part à l'Assemblée Générale des travaux et rapports du collège des Commissaires aux comptes de la Société sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2025.

Le Président a constaté qu'aucune question écrite n'a été posée au Conseil d'administration ; puis il a passé la parole aux actionnaires présents à l'Assemblée pour une session de questions orales. Aucune question n'a été posée par l'Assemblée.

Puis le Président a procédé aux votes des résolutions.

Toutes les résolutions proposées ont été approuvées.

En particulier, l'Assemblée a :

- approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025, et décidé l'affectation du résultat 2025 prévoyant la distribution d'un dividende de 1,20 euro par action, soit le même montant que l'année dernière,
- approuvé le renouvellement du mandat d'administratrices de Mesdames Nathalie Tarnaud Laude et Anne-Brigitte Spitzbarth,
- approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux, ainsi que leur rémunération (*ex ante et ex post*), et
- approuvé l'ensemble des autorisations financières octroyées au Conseil d'administration,

La composition du Conseil d'administration est inchangé à l'issue de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'administration est composé de sept membres, assistés d'un Censeur :

- M. Joël Séché, Président du Conseil d'administration
- M. Guillaume Cadiou, Administrateur indépendant
- M. Philippe Guérin, Administrateur représentant les salariés
- M. Maxime Séché, Administrateur, Directeur général
- Mme Anne-Brigitte Spitzbarth, Administratrice indépendante
- Mme Nathalie Tarnaud Laude, Administratrice indépendante,
- M. Philippe Valletoux, Administrateur indépendant, et
- M. Guillaume Séché, Censeur

Les résultats du scrutin de l'Assemblée Générale sont publiés dans un document séparé, disponible sur le site internet de la Société ([www.groupe-seche.com](http://www.groupe-seche.com)).

=====